



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juin 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 06 17 -04- ACTION SOCIALE – Subvention 2024 au
Centre communal d'action sociale de Vaugneray

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/06/2024
En exercice :	33	
Présents :	25	Affichage de la convocation : 11/06/2024
Pouvoirs :	06	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 21/06/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolar CHAREYRE, Chantal ROCHE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Ré GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUM Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Mme Fatima FERNI M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE		

M Sylvain BARCET est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Le CCAS est un établissement public communal qui met en œuvre l'action sociale communale.

A ce titre le CCAS gère différents services et établissements en vue de répondre aux besoins de la population notamment en faveur des personnes âgées et des personnes et familles en difficultés.

Pour poursuivre les actions du CCAS et les développer, la commune apporte un concours financier.

Au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant de 35 000 € a été sollicitée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-21,

Vu l'avis de la commission,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

AUTORISE Monsieur le maire à verser une subvention de 35 000 € au CCAS.
PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2024.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
22.06.24
et de la publication en mairie le
22.06.24

Le secrétaire
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024 06 17-04 ACTION SOCIALE- Subvention 2024 au
Centre Communal d'Action Sociale de Vaugneray

Date de décision: 17/06/2024

Date de réception de l'accusé 22/06/2024
de réception :

Numéro de l'acte : 2024061704_04

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240617-2024061704_04-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .2

Finances locales

Subventions

Subventions accordées à d'autres collectivités publiques

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : delib 4.pdf (99_DE-069-200047785-20240617-2024061704_04-DE-1-1_1.pdf)